

## **Directives de gestion concernant l'habitat « Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculon fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion* » (3260)**

L'habitat englobe toutes les communautés fluviatiles d'eaux plus ou moins courantes, avec ou sans Renoncles, ainsi que les groupements de bryophytes aquatiques (qui apparaissent dès les sources). Dans la description de l'habitat, on prendra en compte la présence des bryophytes, characées et algues filamenteuses.

Il s'agit des végétations normalement dominées par des Renoncles, des Potamots, des Callitriches, ainsi que diverses hydrophytes submergées et des formes aquatiques d'amphiphytes, mais aussi des communautés de bryophytes.

Elles se rencontrent depuis l'étage montagnard jusqu'en zone saumâtre estuarienne (cette dernière zone n'étant pas prise en considération dans l'habitat). Rencontrées depuis les ordres de drainage 1 et 2, ces communautés sont plus fréquentes en cours d'eau moyens. Au-delà de cours d'eau d'ordre 7 à 8 sur substrats acides et/ou imperméables, et 5 à 6 sur substrats calcaires et/ou fissurés, elles deviennent très fragmentaires.

Ces habitats présentent une certaine autonomie fonctionnelle, régulée par le cycle hydrologique. Ils sont parfois dépendants des pratiques d'entretien de la ripisylve et de restauration de l'écoulement (pour les zones amont), et des divers travaux d'hydraulique agricole, pour la potabilisation des eaux ou pour l'hydroélectricité dans les zones médianes et aval. Les dégradations majeures correspondent à une altération de la qualité physique des cours d'eau, ainsi qu'aux phénomènes de pollution. La gestion de cet habitat est indissociable de celle du bassin versant. Les interventions directes de gestion sont en général ponctuelles.

**Muséum national d'histoire naturelle**, *Cahiers d'habitats Natura 2000 « Habitats humides »*, La documentation française, 2002, 457 pages.

## Directives de gestion concernant l'habitat « Pelouses pionnières des dalles calcaires planitiales et collinéennes » (6110-1)

Cet **habitat prioritaire** est situé sur plateaux, plus rarement sur corniches ou vires rocheuses, avec des expositions variées mais souvent au sud. Les roches-mères sont des calcaires durs d'âges divers. Le sol est très peu épais, squelettique et parfois finement sableux, souvent riche en calcaire actif et en matière organique, se desséchant rapidement.

En Haute-Normandie, sur des vires rocheuses étroites à sol très peu épais, on retrouve la **dalle à Vulpie unilatérale et Catapode raide**. Dans le Calvados on trouve sur des vires rocheuses à sol très peu épais la **dalle à Trèfle des champs et Catapode raide**.

Valeur écologique et biologique : habitat assez rare à très rare selon les régions, certains types sont très localisés. Les pelouses sont parfois primaires, ce qui est exceptionnel pour les régions de la plaine française. La diversité floristique est élevée, et c'est un habitat refuge pour de nombreuses espèces annuelles d'origine méditerranéenne en dehors de leur aire principale. On peut y rencontrer l'Ecaille chiné (*Euplagia quadripunctaria*), papillon inscrit à l'annexe II de la directive « Habitats ».

Etat de conservation à privilégier : les pelouses rases, ouvertes à très ouvertes et souvent entretenues par les lapins.

Menaces : habitat toujours très morcelé et donc relictuel, il se maintient assez bien dans le cas où il occupe des vires rocheuses étroites. Il est menacé par son utilisation comme parcours pour les loisirs (pique-niques avec feux, véhicules tout terrain, aires de stationnement pour la varappe, aires de delta-plane...), surtout lié à l'intensité de la fréquentation. Il est favorisé par le maintien d'un sol très peu épais où la plupart des herbacées pérennes s'installent difficilement (brouillage des herbivores, piétinement et conditions édaphiques). Tout arrêt de ces pratiques est donc néfaste.

Modes de gestion recommandés :

- Le pâturage occasionnel par les herbivores doit être maintenu (troupeau pâturant les pelouses avoisinantes, lapins, cervidés). Comme ces pelouses s'insèrent dans des unités de gestion pastorale plus larges, les mesures de gestion par le pâturage s'appliqueront à l'ensemble de la surface.
- L'habitat est stable et ne nécessite que peu d'interventions, éventuellement un léger débroussaillage à certaines expositions.
- On canaliserait si besoin la fréquentation touristique.

**Muséum national d'histoire naturelle**, *Cahiers d'habitats Natura 2000 « Habitats agropastoraux Volume 1 »*, La documentation française, 2005, 445 pages.

## Directives de gestion concernant l'habitat « Pelouses calcicoles semi-sèches subatlantiques [\*Sites d'orchidées remarquables] » (6210)

Cet habitat est largement répandu en France où il présente une très grande diversité typologique, grâce à la confluence de deux contingents floristiques : un contingent méridional à caractère subméditerranéen (flux floristique orienté sud/nord) et un contingent steppique oriental à caractère eurosibérien (flux est/ouest).

Il s'agit toujours de pelouses à dominance d'hémicryptophytes installées en conditions mésophiles à méso-xérophiles, et oligotrophes à méso-oligotrophes sur substrats carbonatés ou basiques. On trouve aux marges de cet habitat un glissement floristique vers d'autres types de communautés de pelouses et de prairies.

Ce sont des pelouses à caractère secondaire s'inscrivant dans un contexte agropastoral plus ou moins extensif, généralement ancien et hérité de traditions. D'autres herbivores peuvent exercer une pression biotique non négligeable, comme le lapin qui a considérablement modulé la structure et la composition floristique des paysages pelousaires, avant l'introduction de la myxomatose.

Ces pelouses secondaires présentent un caractère instable qui conduit, en l'absence de perturbations pastorales, au développement de végétations préforestières. Ce processus dynamique comprend plusieurs étapes. On a d'abord des végétations de hautes herbes calcicoles appelées ourlets, connaissant des développements spatiaux importants grâce à quelques plantes à fort pouvoir colonisateur. Ensuite on observe des fourrés calcicoles, dont la progression se fait par regroupement progressif de taches arbustives, ou par extension des lisières arbustives en contact avec les systèmes pelousaires. On a enfin la constitution de pré-bois calcicoles issus de l'implantation préalable de quelques essences arborées pionnières (bouleaux, pins sylvestres...).

Les fluctuations, les successions d'abandon et de reprise des pratiques pastorales, mais aussi celles des herbivores sauvages, conduisent à des paysages pelousaires complexes associant de manière diverse pelouses et stades dynamiques préforestiers.

Hormis pour les pelouses primaires, le pâturage traditionnel extensif est à l'origine de la création de la plupart des pelouses calcicoles, si bien que la déprise agricole de ces dernières décennies en a favorisé la fermeture.

La restauration de ces pelouses nécessite une intervention intensive ponctuelle (gyrobroyage, brûlage, fauche avec exportation, pâturage en parc avec forte pression). Sauf si les sols sont trop humides, il est préférable d'intervenir l'hiver pour une meilleure efficacité et pour préserver les éventuelles orchidées.

L'entretien passe ensuite par un pâturage extensif itinérant, et de préférence gardé afin d'en moduler le chargement et la durée en fonction de la ressource fouragère.

Par site d'orchidées remarquables, on entend les sites qui sont notables selon l'un ou plusieurs des trois critères suivants :

- le site abrite un cortège important d'espèces d'orchidées,
- il abrite une population importante d'au moins une espèce d'orchidée considérée comme peu commune sur le territoire national,
- il abrite une ou plusieurs espèces d'orchidées considérées comme rares, très rares ou exceptionnelles sur le territoire national.

## **Directives de gestion concernant l'habitat « Mégaphorbiaies riveraines » (6430 A)**

Il s'agit de végétations de hautes herbes installées en bordure de cours d'eau et en lisière de forêts humides, aux étages collinéen et montagnard des domaines atlantique et continental. Ces « prairies » élevées sont soumises à des crues temporaires et sont caractérisées par l'absence d'actions anthropiques (fertilisation, fauche, pâturage). Elles peuvent d'ailleurs s'étendre, à partir du potentiel de semences qu'elles possèdent, sur des prairies anthropiques où la gestion a cessé.

Elles se transforment progressivement par l'implantation d'arbustes (Saules) et d'arbres des forêts riveraines vers lesquelles elles évoluent et réapparaissent dans les cycles forestiers qui animent la dynamique de ces milieux forestiers. Il s'agit donc de milieux souvent fugaces qui subsistent cependant en lisière et au bord de chemins.

Ces mégaphorbiaies sont menacées par les activités anthropiques (utilisation pour le pâturage ou la fauche) et par les modifications éventuelles du régime hydraulique des cours d'eau. La gestion consiste à laisser faire la dynamique naturelle.

## **Directives de gestion concernant l'habitat « Lisières forestières plus ou moins nitrophiles et hygroclines » (6430 B)**

Cet habitat caractérise les lisières naturelles (externes) et anthropiques (internes : bord de chemin, de laies, talus...), et certaines clairières forestières, on le retrouve donc à l'extérieur et à l'intérieur des massifs forestiers, aux étages collinéen et montagnard. Il est installé sur des sols bien alimentés en eau et pas trop acides. Les conditions écologiques (humidité de l'air et du sol, action de la lumière) provoquent une accentuation de l'activité biologique du sol avec libération d'azote (richesse en azote plus grande que dans le couvert proche), ce qui favorise la présence de nombreuses espèces nitroclines ou nitrophiles. Ces formations sont en situation d'écotone (zone de transition écologique entre deux écosystèmes) et apparaissent généralement en linéaire droit.

Les travaux forestiers (place de dépôts, exploitation...) peuvent modifier les conditions de vie et entraîner leur disparition localisée et temporaire. Une intensification de l'agriculture à proximité des forêts entraîne la disparition des lisières forestières (labours jusqu'à la forêt, impact des phytocides). La gestion est rarement nécessaire (fauchage permettant d'éviter la dynamique ligneuse ou débroussaillage hivernal).

**Muséum national d'histoire naturelle**, *Cahiers d'habitats Natura 2000 « Habitats humides »*, La documentation française, 2002, 457 pages.

## **Directives de gestion concernant l'habitat « Pelouses maigres de fauche de basse altitude » (6510)**

Ce type d'habitat concerne l'ensemble des prairies de fauches planitiaires, collinéennes à submontagnardes largement répandues en France dans les domaines continental et atlantique. Il s'agit principalement de prairies de fauche mésophiles installées dans un large spectre de conditions trophiques, des situations eutrophes à caractère nitrophile aux situations méso-oligotrophes annonçant les pelouses de fauche oligotrophes neutrocalcicoles ou acidiclinales.

Les sols sont plus ou moins profonds et présentent une fertilité plus ou moins importante. Les caractères hydriques et chimiques rencontrés sont très larges, de fraîches à semi-sèches et de neutrophiles à neutrocalcicoles ou acidiclinales.

L'habitat à l'aspect visuel des hautes prairies à biomasse élevée, presque toujours associé à la dominance d'hémicryptophytes graminéennes, par exemple en région atlantique, la Gaudinie fragile (*Gaudinia fragilis*) qui joue un rôle important.

Dans les situations trophiques les plus maigres, le tapis végétal présente une diversité floristique significative marquée par l'abondance des floraisons de dicotylédones et une stratification souvent complexe. En conditions eutrophes, cette diversité s'amointrit fortement et fait place à des faciès graminéens ne comprenant que peu de genres différents.

Les traitements mixtes de fauche/pâturage modifient plus ou moins la composition floristique des prairies selon les combinaisons de traitement, la charge et la durée du pâturage. Ceci provoque une distinction délicate à réaliser entre les prairies de fauches et les prairies pâturées.

La fauche de ces prairies permet d'en conserver la structure et la diversité floristique spécifique. Plusieurs coupes annuelles sont possibles en fonction de la productivité de ces prairies. Un pâturage extensif sur les regains peut être possible en arrière-saison. On limitera les amendements pour éviter l'eutrophisation.

**Muséum national d'histoire naturelle**, *Cahiers d'habitats Natura 2000 « Habitats agropastoraux Volume 2 »*, La documentation française, 2005, 487 pages.

## **Directives de gestion concernant l'habitat « Falaises calcaires planitiaires et collinéennes » (8210-9)**

Cet habitat correspond à des situations de paroi verticale à subverticale naturelle (falaises) ou artificielle (fortifications, remparts, murs de briques...). Les substrats rencontrés sont riches en bases (calcaires naturels ou assemblés en murs). Les sols sont très minces et faiblement enrichis en humus, et se forment dans les fissures les plus larges. Cet habitat correspond à des expositions plutôt chaudes et éclairées.

### Valeur écologique et biologique :

(1) L'association à *Asplénium trichomanès* et *Rue-de-muraille* contribue à la biodiversité fonctionnelle, et participe aux écosystèmes banals et quotidiens de l'Homme.

(2) L'association à *Séséli libanotis* et *Rue-de-muraille* a une valeur locale de par sa participation au paysage de parois rocheuses naturelles à haute valeur patrimoniale. Ce paysage accueille une entomofaune subméditerranéenne, en particulier des papillons.

Etat de conservation à privilégier : on privilégiera les formes les moins eutrophisées à recouvrement faible et dominées par les fougères, ainsi que quelques espèces issues des pelouses plus denses du sommet des falaises.

Menaces : (1) Cette association est peu menacée en situation naturelle. En situation artificielle, la réfection des murs par rejointement ou enduit et les herbicides déposés à la base ou sur les murs peuvent contribuer à sa disparition.

(2) Cette association est globalement peu menacée. Mais le piétinement et le nettoyage des couloirs d'escalade consécutifs au développement des activités de varappe lui seraient néfastes, par une action négative sur les rhizomes et eutrophisation.

### Modes de gestion recommandés :

En situation naturelle, on préconise la non-intervention sur les parois. On limitera, déplacera ou canaliserà les activités de varappe le long de couloirs délimités en fonction de la végétation en place.

En situation artificielle, on limitera les rejointements de murs s'ils ne sont pas nécessaires ainsi que les dépôts d'herbicides. On contrôlera également l'extension des arbustes et du lierre ayant un effet négatif sur ces murs.

**Muséum national d'histoire naturelle**, *Cahiers d'habitats Natura 2000 « Habitats rocheux »*, La documentation française, 2004, 381 pages.

## **Directives de gestion concernant l'habitat « Grottes à chauves-souris » (8310-1)**

L'habitat « **Grottes à chauves-souris** » (8310-1) est un habitat obscur, où l'humidité atmosphérique est proche de la saturation, et n'étant le plus souvent peu ou pas ventilé. La présence de plafonds, voûtes, dômes, d'aspérités sur les parois ou de fissures permet l'installation des chauves-souris. Plusieurs espèces peuvent se rencontrer dans la même grotte, soit en individus isolés, soit en colonies mixtes, les effectifs étant très variables d'une espèce à l'autre et d'une grotte à l'autre.

On distingue trois types d'utilisation des grottes, en relation avec les phases du cycle vital des chauves-souris :

- grottes servant de gîtes d'hibernation,
- grottes servant de gîtes de reproduction,
- grottes de transit servant de repos diurne pour la recherche de nourriture la nuit et à l'extérieur, les plus nombreuses.

Des colonies d'hibernation et de reproduction peuvent se rencontrer dans les galeries d'un même réseau souterrain, qui diffèrent par leurs conditions thermiques, hydriques et la dynamique de l'air.

**Valeur écologique et biologique :** le guano déposé dans les grottes par les chauves-souris est une nourriture abondante et recherchée par des espèces d'invertébrés spécifiques ou non du milieu souterrain terrestre, et détermine une communauté particulière.

**Etat de conservation à privilégier :** la conservation en l'état de toutes les grottes renfermant des chauves-souris, en privilégiant les gîtes d'hibernation et de reproduction.

### **Menaces :**

- déclin important de certaines espèces, notamment dans des régions de culture intensive ou de monoculture de conifères dans la moitié Nord de la France.
- le développement de la fréquentation des grottes (spéléologues, scientifiques, touristes, personnes non informées...) peut présenter localement un danger pour les colonies d'hibernation (affaiblissement ou mort des individus suite aux réveils successifs causés par le dérangement) et de reproduction (diminution des mises bas, délocalisation).

### **Modes de gestion recommandés :**

- Ne pas déconnecter la gestion des sites à chauves-souris de celle des autres parties du réseau souterrain lorsqu'elles renferment des invertébrés d'intérêt patrimonial.
- Associer la gestion des sites souterrains avec celle des territoires extérieurs de nourrissage. Il faut encourager des pratiques agricoles et forestières compatibles avec le maintien d'un paysage diversifié favorable au développement d'une faune d'insectes (base de la nourriture des chauves-souris), et limiter l'usage et la période d'utilisation de certains pesticides et certains produits de vermifugation du cheptel.
- Interdire de façon saisonnière l'accès à certaines grottes à chauves-souris (sur la base d'une concertation entre acteurs locaux et scientifiques) pendant les périodes d'hibernation et de reproduction.
- Pose de grilles (sauf si présence de *Minioptère de Schreibers* car cela provoque le départ du gîte).
- Pose de panneaux d'information à l'entrée.
- Formation et sensibilisation des guides bénévoles ou brevetés (notamment dans le cadre de la Fédération française de spéléologie).

## **Directives de gestion concernant l'habitat «Hêtraie-chênaie à Lauréole et à Jacinthe des bois» (9130)**

Concernant les habitats « **hêtraie-chênaie à Lauréole et à Jacinthe des bois**» (9130), il est souhaitable de maintenir les essences du cortège, **le hêtre et les chênes sessile et pédonculé** dans l'étage dominant. On gardera pour l'étage inférieur le charme, le frêne et le merisier

Concernant la **hêtraie-chênaie à lauréole**, les mêmes essences seront conservées pour l'étage dominant et en sous-étage le charme accompagné du merisier. Ce sera le houx et le noisetier pour la **hêtraie-chênaie à jacinthe des bois**.

### **Transformation du peuplement :**

- Les transformations par coupe rase et reboisement ou par régénération naturelle sont admises, même si la seconde est à privilégier.
- En cas de plantation, le dessouchage en plein est à éviter.
- Les essences doivent être majoritairement celle du cortège de l'habitat (Cf. intro).
- Les densités de plantation doivent être dans les fourchettes basses des densités préconisées par les arrêtés préfectoraux d'aide au reboisement.
- La monospécificité lors d'une plantation est à éviter, surtout en Hêtre.
- Les opérations de dégagement et les entretiens doivent favoriser les essences de l'habitat en accompagnement.
- Les cloisonnements culturels sont à privilégier surtout dans la hêtraie à jacinthe des bois.
- Les dégagements manuels ou mécaniques sont à privilégier.
- Les dégagements et dépressages doivent permettre de maintenir les essences diverses de l'habitat en accompagnement.

### **Gestion sylvicole adaptée aux enjeux environnementaux**

- Les modes de traitement à privilégier sont la futaie régulière ou la futaie irrégulière, de hêtres et/ou de chênes en mélange (la préparation à la conversion en futaie des TSF ou taillis simples est recommandée). L'intérêt de ces stations et l'objectif de production avéré n'empêchent aucunement une gestion dynamique de ces habitats : les directives habituelles d'intensités (15 à 25%) et de rotations (8 à 12 ans) sont applicables. Elles peuvent être un peu moins fortes pour la hêtraie à jacinthe des bois.
- Il est nécessaire de programmer un maintien du hêtre ou de favoriser son émergence quand les peuplements sont majoritairement composés de chênes.
- A contrario, il faut limiter la monospécificité du peuplement en hêtre, en travaillant pour les chênes d'avenir ou encore les érables sycomores, frênes et merisiers. Dans la hêtraie-chênaie à Lauréole, il est souhaitable de conserver un sous-étage de tilleuls.
  - Il faut conserver le couvert arbustif ou le favoriser s'il n'est pas présent.

### **Autres éléments concourant au bon état de l'Habitat**

- Il faudra laisser quelques arbres morts ou âgés sans intérêt commercial, soit 1 à 5 arbres à l'hectare. Ils devront être éloignés des chemins et sentiers d'au moins une fois leur hauteur pour des raisons de sécurité publique.
- L'exploitation devra dans la mesure du possible se faire en condition ressuyée surtout pour l'habitat de hêtraie-chênaie à jacinthe des bois. Les engins devront emprunter les cloisonnements.
- Il faudra prêter attention à la remontée de la nappe d'eau lors de l'exploitation des Gros Bois.
- Il faut veiller à un bon équilibre sylvo-cynégétique.



## **Directives de gestion concernant l'habitat « Forêts alluviales à aulnes glutineux et frênes communs » (91E0)**

Concernant les **Forêts alluviales à aulnes glutineux et frênes communs (91E0)**, il est indispensable de maintenir les essences du cortège, c'est-à-dire, **l'aulne glutineux en grande partie et le frêne commun**, dans l'étage dominant. Concernant le sous-étage, il faut préserver le groseillier rouge, la viorne obier, le saule et le sureau noir ainsi que le cortège herbacé. Il faut exclure toutes introductions résineuses (inadaptées de toute façon...).

Cet habitat est rare et généralement peu accessible, il représente de petites surfaces, et doit au maximum être conservé. Ces forêts alluviales jouent un rôle de régulateur de débit des eaux, de protection des berges face à l'érosion et d'épurateur efficace des eaux. Ces stations sont souvent riches en éléments minéraux mais l'engorgement fréquent représente une réelle contrainte.

### **Transformation du peuplement :**

La régénération naturelle est difficile à mener, il faut néanmoins privilégier les semis issus de franc-pied (longévité plus grande et mieux conformés), éviter les coupes rases, et préférer les régénérations par petites surface (montée de la nappe, envahissement).

### **Gestion sylvicole adaptée aux enjeux environnementaux**

- Les types à privilégier sont la futaie régulière ou non, à dominance d'aulnes accompagnés de frênes voir d'érables sycomores, ormes champêtres ou chênes pédonculés
- Une gestion dynamique, soit des éclaircies avec un prélèvement de 25% du volume tous les 5 ans. Il faut aussi réaliser des éclaircies assez fortes autour du cours d'eau pour permettre une arrivée de lumière importante et donc favoriser la faune et la flore aquatique. Certaines essences peuvent être taillées en têtards
- Il faut maintenir la végétation arbustive

### **Autres éléments concourant au bon état de l'Habitat**

- Les exploitations sont souvent handicapées par la faible portance du sol. Il sera donc nécessaire de privilégier des engins à câble.
- Il faudra laisser quelques arbres morts ou âgés sans intérêt commercial, soit 1 à 5 arbres à l'hectare. Ils devront être éloignés des chemins et sentiers d'au moins une fois leur hauteur pour des raisons de sécurité publique.
- Si passage d'un cours d'eau, récolter les arbres susceptibles de ralentir le débit en cas de chute.

**Muséum national d'histoire naturelle**, *Cahiers d'habitats Natura 2000 « Habitats forestiers volume 1 »*, La documentation française, 2001, 339 pages.

# Carte n°3.1 : Habitats observés sur le site Natura 2000

## Vallée d'Epte (FR 2300152)

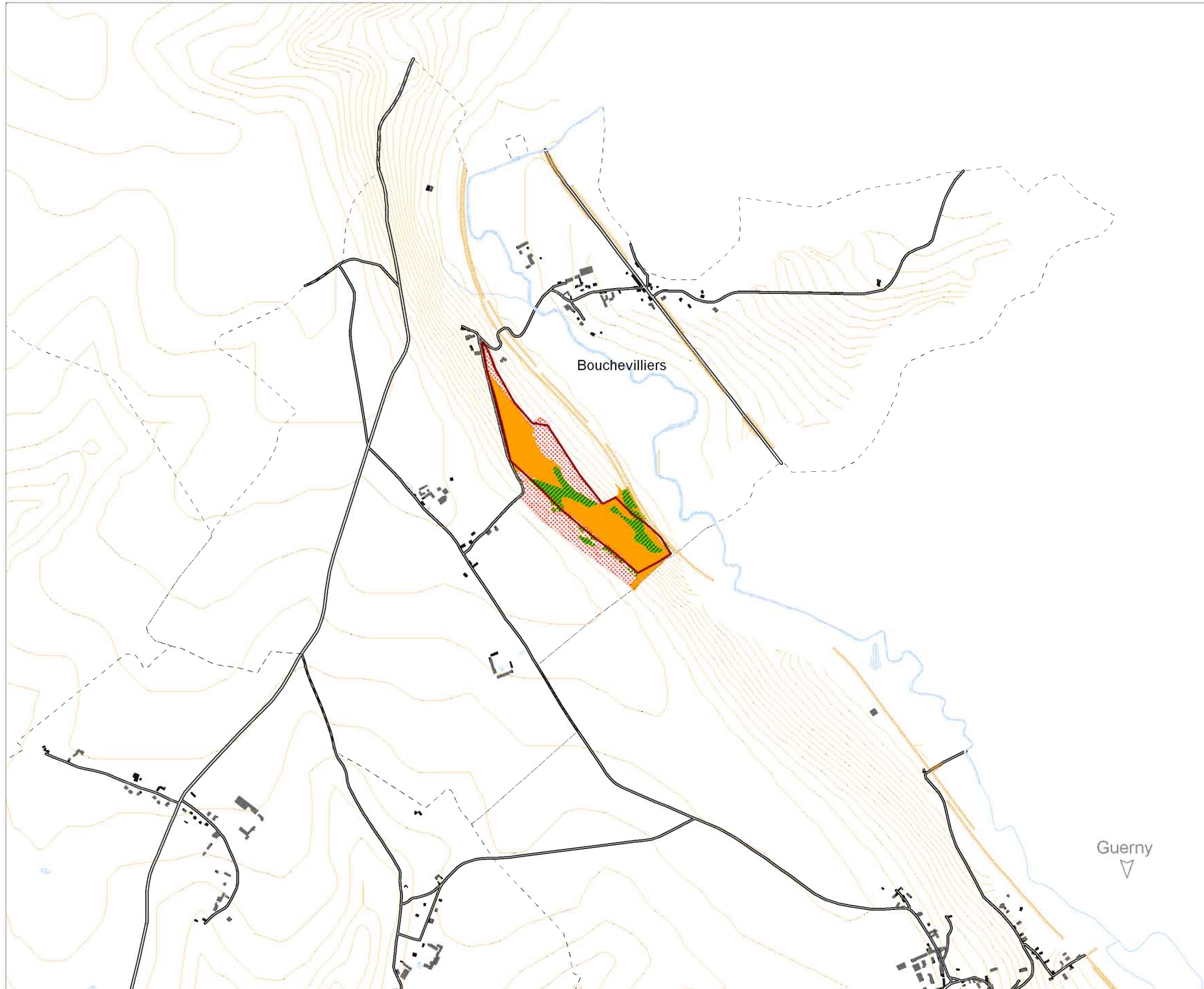
### Bouchevilliers

Périmètre du site Natura 2000

proposé au titre de :

La Directive Habitats

Le périmètre est adapté aux limites visibles sur la BD-Ortho® (photoaériennes)



### Habitats de la Directive

- Habitats d'eaux douces
  - 3260 Végétation flottante des rivières planitaires
  - Formations herbeuses naturelles ou semi-naturelles
  - 6110 Pelouses karstiques\*
  - Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embroussaillage
  - 6210 Pelouses sur calcaire (sites à Orchidées\*)
  - Prairies humides semi-naturelles
  - 6430 Mégaphorbiaies eutrophes
  - 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude
  - Végétation chasmophytique des pentes rocheuses
  - 8210 Sous-types calcaires
  - Forêts
  - 91E0 Forêts alluviales résiduelles\*
  - 9130 Hêtraies à Asperulo-Fagetum
- \* Habitat prioritaire de la Directive

### Autres habitats

- Milieux aquatiques non marins
- Landes, fruticées, pelouses et prairies
- Boisements
- Tourbières et marais
- Terres agricoles et paysages artificiels

La légende est établie pour l'ensemble du site

0 0.15 0.45 km

Echelle : 1 / 15 000



# Carte n°3.2 : Habitats observés sur le site Natura 2000

## Vallée d'Epte (FR 2300152)

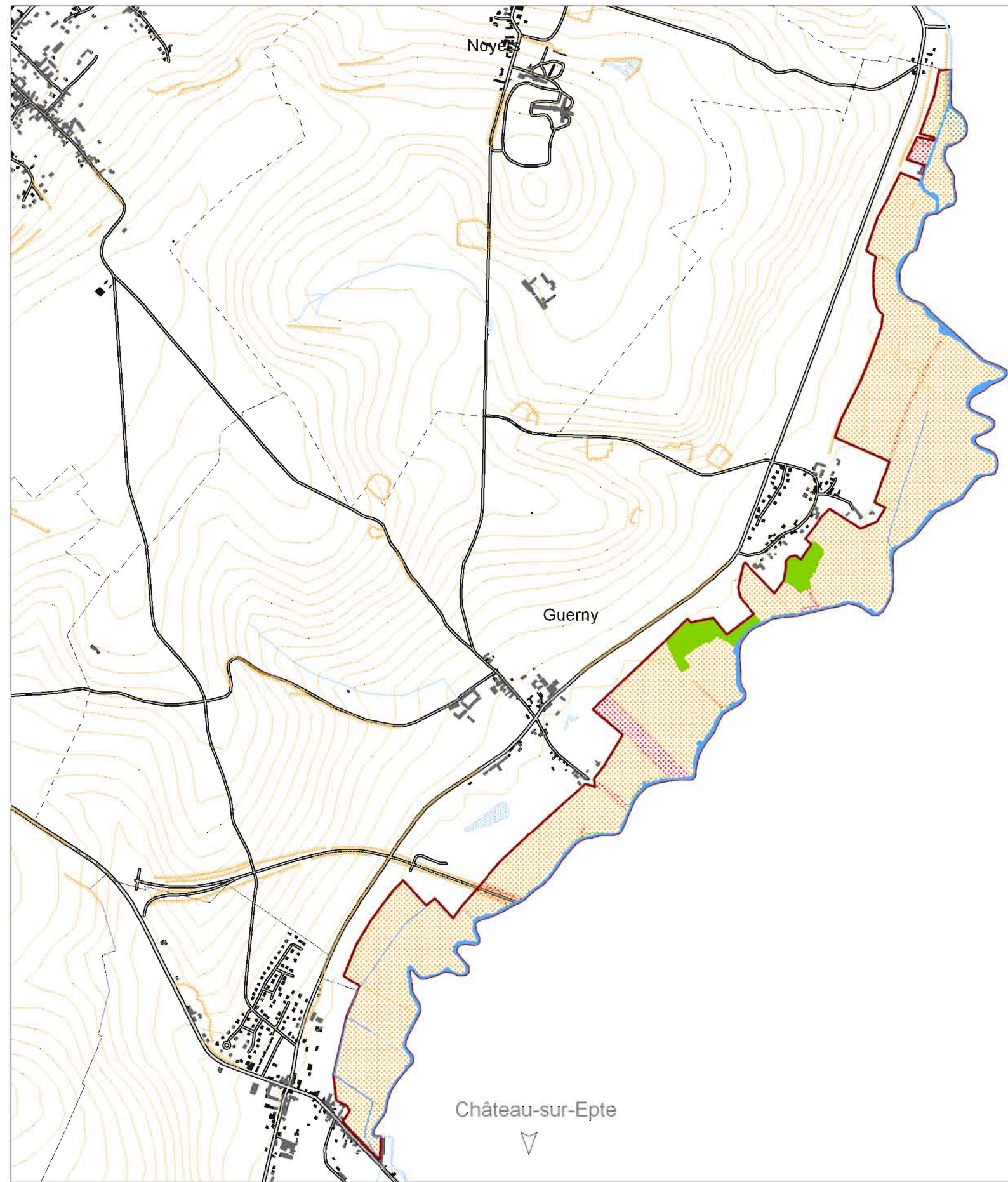
Guerny

Périmètre du site Natura 2000

proposé au titre de :

La Directive Habitats

Le périmètre est adapté aux limites visibles sur la BD-Ortho® (photoaériennes)



### Habitats de la Directive

- Habitats d'eaux douces
  - 3260 Végétation flottante des rivières planitaires
  - Formations herbeuses naturelles ou semi-naturelles
  - 6110 Pelouses karstiques\*
  - Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embroussaillage
  - 6210 Pelouses sur calcaire (sites à Orchidées\*)
  - Prairies humides semi-naturelles
  - 6430 Mégaphorbiaies eutrophes
  - 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude
  - Végétation chasmophytique des pentes rocheuses
  - 8210 Sous-types calcaires
  - Forêts
  - 91E0 Forêts alluviales résiduelles\*
  - 9130 Hêtraies à Asperulo-Fagetum
- \* Habitat prioritaire de la Directive

### Autres habitats

- Milieux aquatiques non marins
- Landes, fruticées, pelouses et prairies
- Boisements
- Tourbières et marais
- Terres agricoles et paysages artificiels

La légende est établie pour l'ensemble du site

0 0.18 0.54 km

Echelle : 1 / 18 000



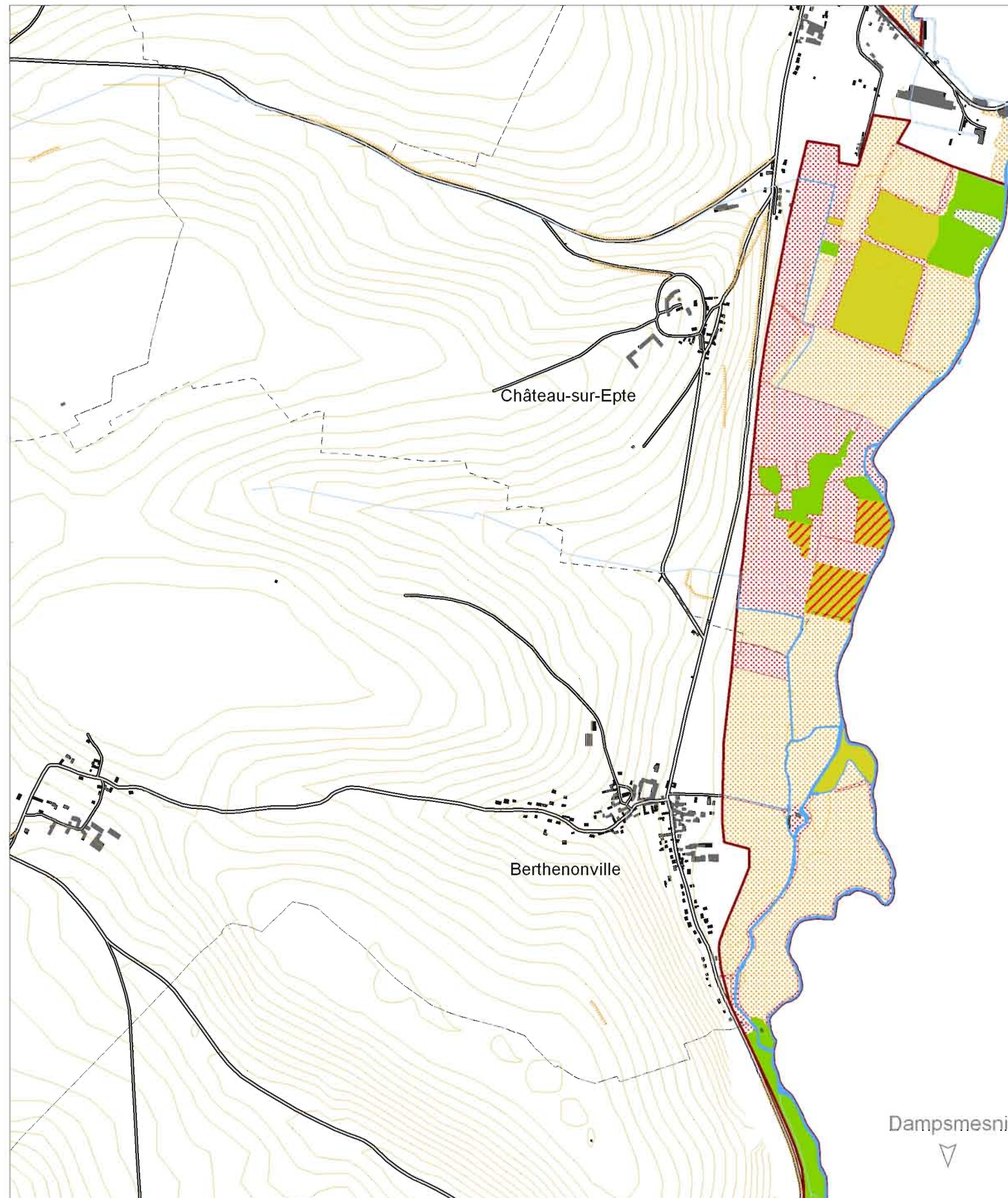
# Carte n°3.3 : Habitats observés sur le site Natura 2000 Vallée d'Epte (FR 2300152) Château-sur-Epte et Berthenonville

Périmètre du site Natura 2000

proposé au titre de :

La Directive Habitats

Le périmètre est adapté aux limites visibles sur la BD-Ortho® (photoaériennes)



## Habitats de la Directive

- Habitats d'eaux douces
  - 3260 Végétation flottante des rivières planitaires
  - Formations herbeuses naturelles ou semi-naturelles
  - 6110 Pelouses karstiques\*
  - Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embroussalement
  - 6210 Pelouses sur calcaire (sites à Orchidées\*)
  - Prairies humides semi-naturelles
  - 6430 Mégaphorbiaies eutrophes
  - 6430 Mégaphorbiaies faisant l'objet d'une plantation de peupliers
  - 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude
  - Végétation chasmophytique des pentes rocheuses
  - 8210 Sous-types calcaires
  - Forêts
  - 91E0 Forêts alluviales résiduelles\*
  - 9130 Hêtraies à Asperulo-Fagetum
- \* Habitat prioritaire de la Directive

## Autres habitats

- Milieux aquatiques non marins
- Landes, fruticées, pelouses et prairies
- Boisements
- Tourbières et marais
- Terres agricoles et paysages artificiels

La légende est établie pour l'ensemble du site

0 0.16 0.48 km

Echelle : 1 / 16 000

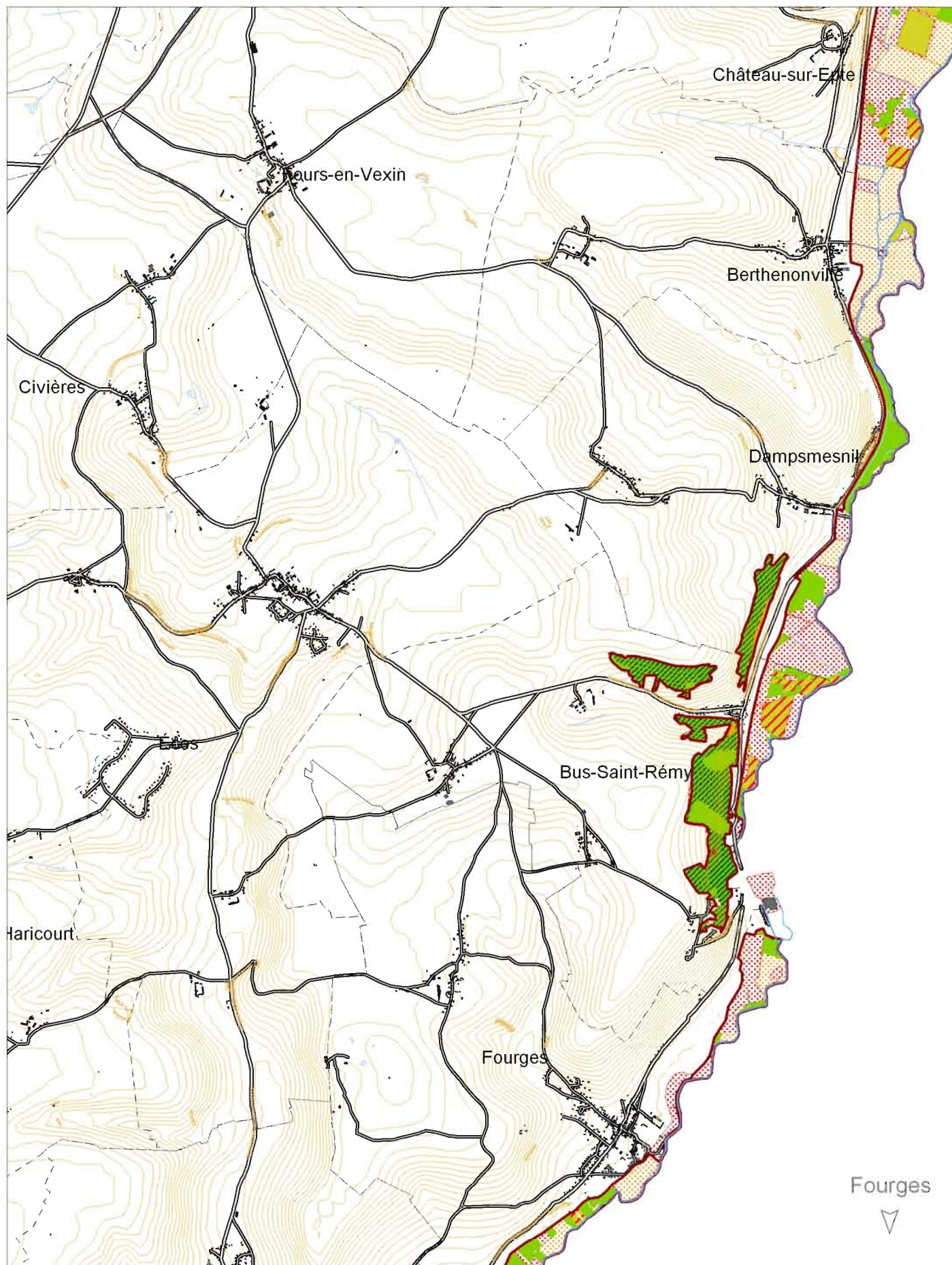


# Carte n°3.4 : Habitats observés sur le site Natura 2000 Vallée d'Epte (FR 2300152) Dampsmesnil et Bus-Saint-Rémy

Périmètre du site Natura 2000  
proposé au titre de :

 La Directive Habitats

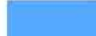
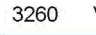









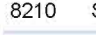



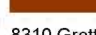

Le périmètre est adapté aux limites visibles sur  
la BD-Ortho® (photoaériennes)



Berthenonville








## Habitats de la Directive

-  Habitats d'eaux douces
- 3260  Végétation flottante des rivières planitaires
-  Formations herbeuses naturelles ou semi-naturelles
- 6110  Pelouses karstiques\*
-  Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embroussaillage
- 6210  Pelouses sur calcaire (sites à Orchidées\*)
-  Prairies humides semi-naturelles
- 6430  Mégaphorbiaies eutrophes
-  6430 Mégaphorbiaies faisant l'objet d'une plantation de peupliers
- 6510  Prairies maigres de fauche de basse altitude
-  Végétation chasmophytique des pentes rocheuses
- 8210  Sous-types calcaires
-  Forêts
- 91E0  Forêts alluviales résiduelles\*
- 9130  Hêtraies à Asperulo-Fagetum
-  Autres habitats rocheux
- 8310  Grottes non exploitées par le tourisme

\* Habitat prioritaire de la Directive

## Autres habitats

-  Milieux aquatiques non marins
-  Landes, fruticées, pelouses et prairies
-  Boisements
-  Tourbières et marais
-  Terres agricoles et paysages artificiels

La légende est établie pour l'ensemble du site

0 0.20 0.60 km

Echelle : 1 / 20 000



# Carte n°3.5 : Habitats observés sur le site Natura 2000

## Vallée d'Epte (FR 2300152)

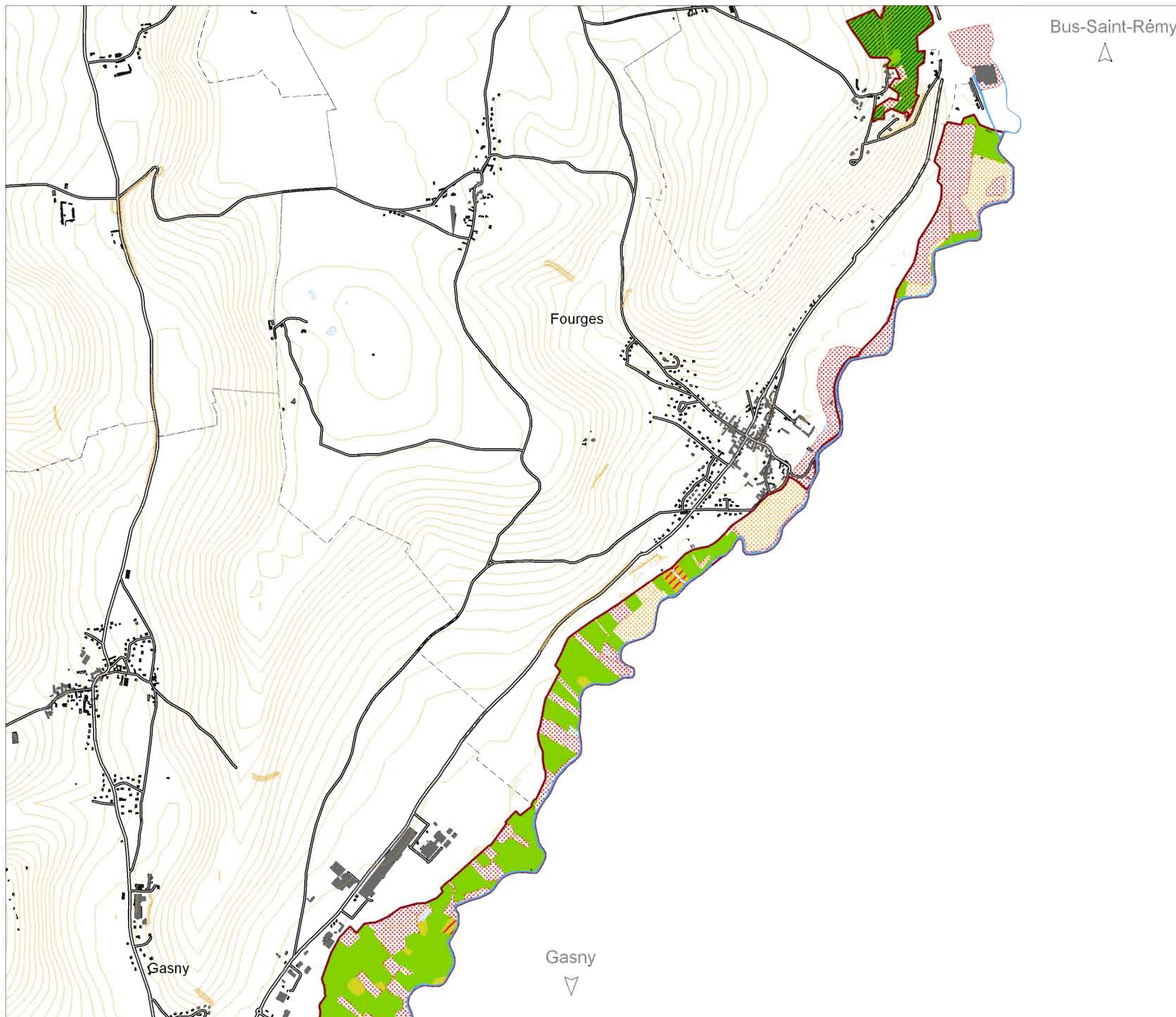
### Fourges

Périmètre du site Natura 2000

proposé au titre de :

La Directive Habitats

Le périmètre est adapté aux limites visibles sur la BD-Ortho® (photoaériennes)



### Habitats de la Directive

- Habitats d'eaux douces
- 3260 Végétation flottante des rivières planitaires
- Formations herbeuses naturelles ou semi-naturelles
- 6110 Pelouses karstiques\*
- Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embroussaillage
- 6210 Pelouses sur calcaire (sites à Orchidées\*)
- Prairies humides semi-naturelles
- 6430 Mégaphorbiaies eutrophes
- 6430 Mégaphorbiaies faisant l'objet d'une plantation de peupliers
- 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude
- Végétation chasmophytique des pentes rocheuses
- 8210 Sous-types calcaires
- Forêts
- 91E0 Forêts alluviales résiduelles\*
- 9130 Hêtraies à Asperulo-Fagetum

\* Habitat prioritaire de la Directive

### Autres habitats

- Milieux aquatiques non marins
- Landes, fruticées, pelouses et prairies
- Boisements
- Tourbières et marais
- Terres agricoles et paysages artificiels

La légende est établie pour l'ensemble du site

0 0.20 0.60 km

Echelle : 1 / 20 000



# Carte n°3.6 : Habitats observés sur le site Natura 2000

## Vallée d'Epte (FR 2300152)

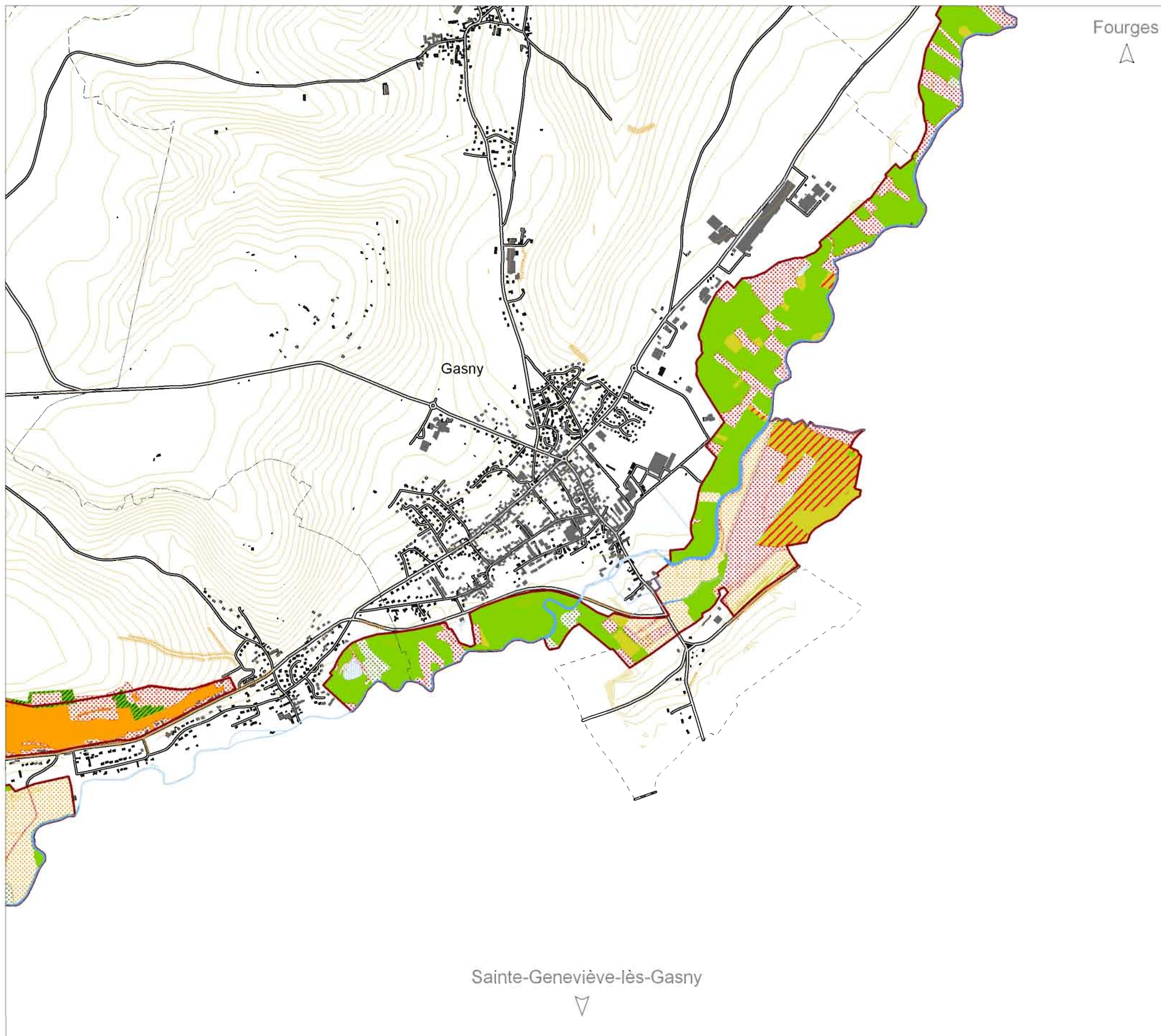
### Gasny

Périmètre du site Natura 2000

proposé au titre de :

La Directive Habitats

Le périmètre est adapté aux limites visibles sur la BD-Ortho® (photoaériennes)



### Habitats de la Directive

- Habitats d'eaux douces
  - 3260 Végétation flottante des rivières planitaires
  - Formations herbeuses naturelles ou semi-naturelles
  - 6110 Pelouses karstiques\*
  - Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embroussalement
  - 6210 Pelouses sur calcaire (sites à Orchidées\*)
  - Prairies humides semi-naturelles
  - 6430 Mégaphorbiaies eutrophes
  - 6430 Mégaphorbiaies faisant l'objet d'une plantation de peupliers
  - 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude
  - Végétation chasmophytique des pentes rocheuses
  - 8210 Sous-types calcaires
  - Forêts
  - 91E0 Forêts alluviales résiduelles\*
  - 9130 Hêtraies à Asperulo-Fagetum
- \* Habitat prioritaire de la Directive

### Autres habitats

- Milieux aquatiques non marins
- Landes, fruticées, pelouses et prairies
- Boisements
- Tourbières et marais
- Terres agricoles et paysages artificiels

La légende est établie pour l'ensemble du site

0 0.20 0.60 km

Echelle : 1 / 20 000



Sources : ©IGN BDTopo®, ©IGN BDAlti®, 2003 (DIREN Hte-Normandie licence);  
©DIREN Hte-Normandie périmètre Natura 2000, dec. 2004 réactualisé en mars 2007  
Réalisation : ©CSNHN (C. Hennequin & E. Vochelet)  
Cartographie : ©CSNHN (C. Bouteiller), 2010  
Reproduction interdite

# Carte n°3.7 : Habitats observés sur le site Natura 2000

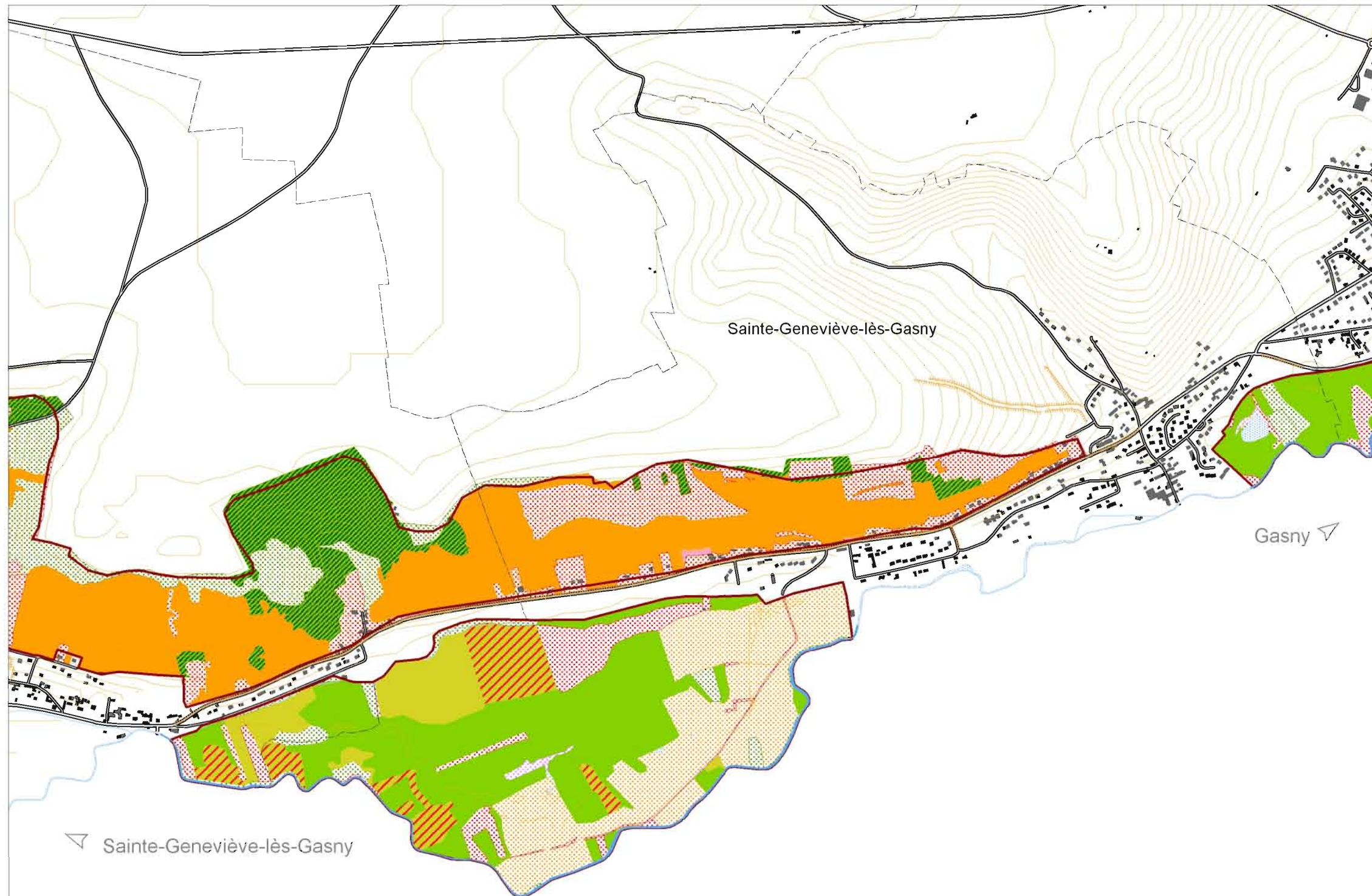
## Vallée d'Epte (FR 2300152)

### Sainte-Geneviève-lès-Gasny

Périmètre du site Natura 2000  
proposé au titre de :

La Directive Habitats

Le périmètre est adapté aux limites visibles sur  
la BD-Ortho® (photoaériennes)



#### Habitats de la Directive

- Habitats d'eaux douces
  - 3260 Végétation flottante des rivières planitaires
  - Formations herbeuses naturelles ou semi-naturelles
  - 6110 Pelouses karstiques\*
  - Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embroussalement
  - 6210 Pelouses sur calcaire (sites à Orchidées\*)
  - Prairies humides semi-naturelles
  - 6430 Mégaphorbiaies eutrophes
  - 6430 Mégaphorbiaies faisant l'objet d'une plantation de peupliers
  - 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude
  - Végétation chasmophytique des pentes rocheuses
  - 8210 Sous-types calcaires
  - Forêts
  - 91E0 Forêts alluviales résiduelles\*
  - 9130 Hêtraies à Asperulo-Fagetum
- \* Habitat prioritaire de la Directive

#### Autres habitats

- Milieux aquatiques non marins
- Landes, fruticées, pelouses et prairies
- Boisements
- Tourbières et marais
- Terres agricoles et paysages artificiels

La légende est établie pour l'ensemble du site

0 0.15 0.45 km

Echelle : 1 / 15 000



Sources : ©IGN BDTopo®, ©IGN BDAlti®, 2003  
(DIREN Hte-Normandie licence);  
©DIREN Hte-Normandie périmètre Natura 2000, dec. 2004  
réactualisé en mars 2007  
Réalisation : ©CSNHN (C. Hennequin & E. Vochelet)  
Cartographie : ©CSNHN (C. Bouteiller), 2010  
Reproduction interdite



# Carte n°3.8 : Habitats observés sur le site Natura 2000

## Vallée d'Epte (FR 2300152)









### Giverny

**Périmètre du site Natura 2000  
proposé au titre de :**




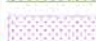

 La Directive Habitats

Le périmètre est adapté aux limites visibles sur  
la BD-Ortho® (photoaériennes)

#### Habitats de la Directive

-  Habitats d'eaux douces
  - 3260 Végétation flottante des rivières planitaires
  -  Formations herbeuses naturelles  
ou semi-naturelles
  - 6110 Pelouses karstiques\*
  -  Formations herbeuses sèches  
semi-naturelles et faciès  
d'embroussalement
  - 6210 Pelouses sur calcaire (sites à Orchidées\*)
  -  Prairies humides semi-naturelles
  - 6430 Mégaphorbiaies eutrophes
  -  6430 Mégaphorbiaies faisant l'objet d'une  
plantation de peupliers
  - 6510 Prairies maigres de fauche de  
basse altitude
  -  Végétation chasmophytique  
des pentes rocheuses
  - 8210 Sous-types calcaires
  -  Forêts
  - 91E0 Forêts alluviales résiduelles\*
  -  9130 Hêtraies à Asperulo-Fagetum
- \* Habitat prioritaire de la Directive

#### Autres habitats

-  Milieux aquatiques non marins
-  Landes, fruticées, pelouses et prairies
-  Boisements
-  Tourbières et marais
-  Terres agricoles et paysages artificiels

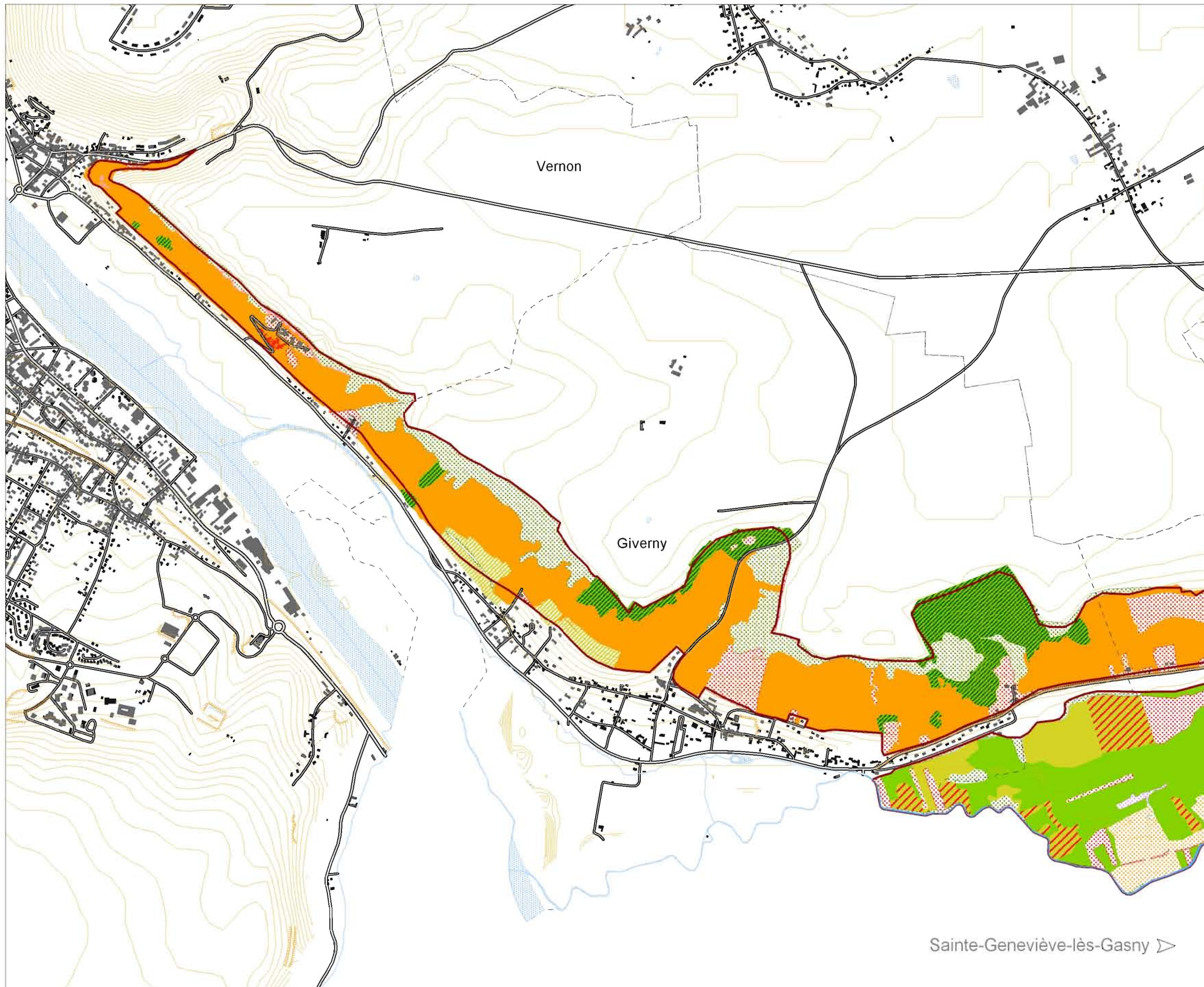
La légende est établie pour l'ensemble du site

0 0.18 0.54 km

Echelle : 1 / 18 000



Sources : ©IGN BDTopo®, ©IGN BDAlti®, 2003  
(DIREN Hte-Normandie licence);  
©DIREN Hte-Normandie périmètre Natura 2000, dec. 2004  
réactualisé en mars 2007  
Réalisation : ©CSNHN (C. Hennequin & E. Vochelet)  
Cartographie : ©CSNHN (C. Bouteiller), 2010  
Reproduction interdite



Sainte-Geneviève-lès-Gasny ➤